

Bulletin de liaison du Conseil de Développement



Avril 2010, N° 35

EDITO

Le Printemps est arrivé !!!

Après un hiver assez rigoureux, le Printemps arrive avec sa douceur, sa lumière, ses couleurs, ses promesses.

Le printemps c'est d'abord le temps des semailles et le temps des projets. Trois projets concernent notre Conseil de Développement.

- Un cahier de charges qui est adopté après une lente maturation pour conforter l'artisanat et le commerce dans les villages et les quartiers et ajuster les offres et les demandes.
- Une idée de participation d'habitants-relais pour préciser ce qu'ils attendent d'un système de transports collectifs au plus près du besoin des usagers.
- Une proposition de fête-citoyenne pour 2011 autour de la vie de quartier et du développement durable.

Autant de perspectives possibles qu'il nous appartient, comme de bons jardiniers, de faire vivre et prospérer.

C'est aussi le temps des premiers fruits. En ce qui nous concerne, ce sera l'avènement des « *villages-patrimoine*® » à la fin du printemps. C'est avec une certaine émotion que nous assisterons à la naissance de cette initiative prise par notre Conseil de Développement avec la participation du Conseil du Pays des Moulins. Le groupe de travail s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2007. Le rapport fut adopté à l'unanimité en séance plénière en mars 2008, à Houtkerque.

Depuis, les Pays ont pris le relais pour la mise en oeuvre avec le recrutement d'un technicien, Gauthier Vancayzele. Il y a eu appel à candidatures auprès des villages, sensibilisation avec un voyage d'études au Pays de la Baie du Mont Saint Michel, choix de 14 villages dont 7 dans notre Pays. Et, depuis l'été 2009, un grand travail rédactionnel et de recherche pour monter les circuits, rédiger les textes, en lien avec les acteurs locaux. A l'origine de l'opération, notre Conseil est associé au suivi dans le comité de pilotage et l'équipe de relecture.

C'est à la fin de ce printemps que la naissance officielle et simultanée des « *villages-patrimoine*® est attendue avec tendresse et émotion.

Décidément, ce printemps 2010 est arrivé aussi pour notre Conseil. Puissent tous ses membres contribuer à d'autres éclosions dans l'avenir.

Raymond DENDIEVEL
Président du Conseil de Développement

Les décisions du Bureau

Lors de sa rencontre du 30 mars 2010, le bureau :

- a fixé l'ordre du jour et le déroulement de la séance plénière du 21 avril sur les déplacements doux.
- a validé le cahier de charges sur l'artisanat
- a validé le rapport sur les transports et déplacements. Ce rapport d'étape fera l'objet d'une communication aux membres du Conseil et sera présenté lors d'une séance plénière à la rentrée de septembre.
- a validé le projet d'intervention sur la RN 42 qui sera présenté en plénière
- a pris connaissance des activités du GECT – Littoral et du GECT – Métropole
- a décidé de relancer le groupe « tourisme » en lien avec le CdD du Pays des Moulins
- a validé les candidatures de nos nouveaux collègues : Elisabeth Desse – Joël savart - Olivier Demeulenaere, Philippe Mazingarbe

CALENDRIER

A vos agendas !

21 avril – séance plénière du Conseil de Développement (rapport sur les déplacements doux). A Bailleul

26 avril – groupe santé (avec les établissements de santé) à Steenwerck à 18 h 30

10 mai – groupe de travail santé (avec les acteurs du secteur personnes âgées et handicapées)

26 mai – groupe de travail santé (avec les élus communaux et intercommunaux)

27 avril—groupe de travail insertion à Steenwerck à 18 h 30

28 avril—groupe de travail insertion à Steenwerck à 18 h 30

1er juin—groupe de travail insertion à Steenwerck à 18 h 30

8 juin—Commission économie et infrastructure à Hazebrouck 18 h

11 mai 2010—Bureau du CD

12 mai 2010—journée de lancement du Plan climat territoriale

21 mai 2010—journée d'échange pour une gestion durable de l'eau à Merville

ZOOM SUR : LES TRAVAUX DE LA COMMISSIONS ÉCONOMIE ET INFRASTRUCTURES

Les transports : un enjeu de territoire

Le déplacement des personnes et des marchandises constitue un enjeu de territoire important, voire vital, pour le territoire, ses habitants et ses entreprises.

- Pour les entreprises c'est un élément de leur compétitivité et un critère d'implantation.
- Pour les habitants c'est l'exercice du droit à se déplacer à des fins professionnelles ou personnelles quelles que soient leurs ressources et même s'ils ne peuvent utiliser un véhicule personnel.
- Pour le territoire c'est répondre aux besoins des entreprises et des habitants, c'est aussi aider chacun à participer à l'amélioration de son bilan carbone et à la limitation de la consommation des énergies non renouvelables.

Ainsi l'attractivité d'un territoire, c'est aussi sa capacité à offrir un dispositif de transport efficace aujourd'hui, mais aussi demain, dans un contexte environnemental et énergétique qui sera de plus en plus contraignant.

C'est pourquoi la commission Économie et Infrastructures du Conseil de Développement du Pays Cœur de Flandre a souhaité aborder cette thématique en poursuivant des travaux conduits lors de la précédente mandature. Elle a également, avec la commission « Déplacements » du SCOT, invité le Conseil Général, le Conseil Régional et le groupement i-cars à une réunion sur le transport par cars.

7 axes et 15 préconisations

Les travaux de la commission devront porter sur trois aspects :

- Le transport de personnes et les alternatives à la voiture individuelle.
- Le transport des marchandises : incluant l'approvisionnement et la livraison des entreprises (dont le commerce), l'acheminement des déchets...
- Les infrastructures : routes, voies ferrées, voies fluviales, aéroport.

Le nombre et la diversité des thèmes à aborder obligent à une approche progressive. À ce jour les travaux de la commission ont porté sur le « transport de personnes ». Ils ont abouti à 15 préconisations regroupées en 7 axes

AXE 1 : Vers une politique ambitieuse des déplacements en zone interurbaine

AXE 2 : Améliorer l'intermodalité entre les différents réseaux

AXE 3 : Encourager la plurimodalité par des services innovants

AXE 4 : Urbanisme et transport

AXE 5 : Au-delà du transport (Télétravail, organisation...)

AXE 6 : Évaluation

AXE 7 : « Habitants relais »

Il est à noter que les intitulés des trois premiers axes reprennent les formulations retenues par le Conseil Général du Nord dans sa « délibération cadre » (approuvée le 29 janvier 2007) car ils décrivent des objectifs partagés par la commission.

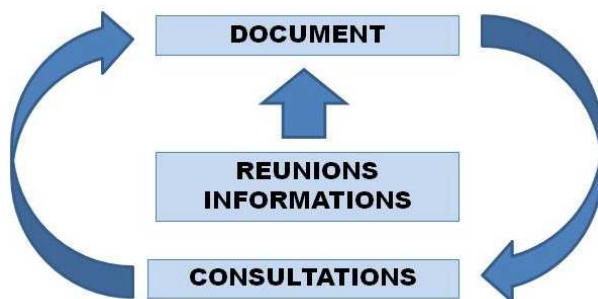
Méthode : une démarche itérative et interactive

Ces premières préconisations, adoptées par la commission sont provisoires. Elles seront prochainement diffusées afin d'enrichir le document actuel par des avis et des informations résultant de la consultation des élus, des conseils de développement de la région Nord-Pas-de-Calais, d'autres organismes et de spécialistes, d'« habitants relais »...

Ce document sera également complété par la prise en compte des réunions ou rencontres qui seraient organisées par ou avec la commission, en particulier sur les thèmes restant à approfondir, (Transport à la demande, TER, articulation avec les territoires voisins – y compris belges- , Innovations liées au transport, Infrastructures, transport de marchandises...).

Une attention particulière sera portée d'une part aux travaux du groupe de travail « mode doux » dont les préconisations seront reprises en concertation avec la commission « accueil et attractivité » et d'autre part aux premiers résultats des études relatives au rétablissement des voyageurs sur la voie ferrée Armentières-Lestrem.

Lorsque les modifications ou les compléments apportées au document initial le justifieront, un nouveau document sera diffusé et suivra le même cycle que le « document initial ».



Cette procédure **itérative et interactive** permet, sans attendre un document final , de soumettre dès à présent les premières préconisations, de mettre en œuvre celles qui seraient retenues et d'amorcer immédiatement un débat collectif nécessaire pour enrichir le « document initial » et parvenir à des objectifs partagés.

Complémentarité...

Cette consultation devra permettre de poursuivre la complémentarité avec les travaux du SCOT, et avec ceux qui seront menés dans le cadre des directives régionales d'aménagement « Maîtrise de la périurbanisation » et ceux de l' Agenda 21.

Alain d'Orgeville
Président de la commission « Economie et Infrastructure »

